

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-10 24SGADL0172

**SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 45
Date de convocation : 15 novembre 2024
Date d'affichage : 22 novembre 2024

OBJET : Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Présentation du rapport annuel

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 19 • n'ayant pas donné pouvoir : 7

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 21 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint-Sernin du Bois - 71200 SAINT-SERNIN DU BOIS , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY

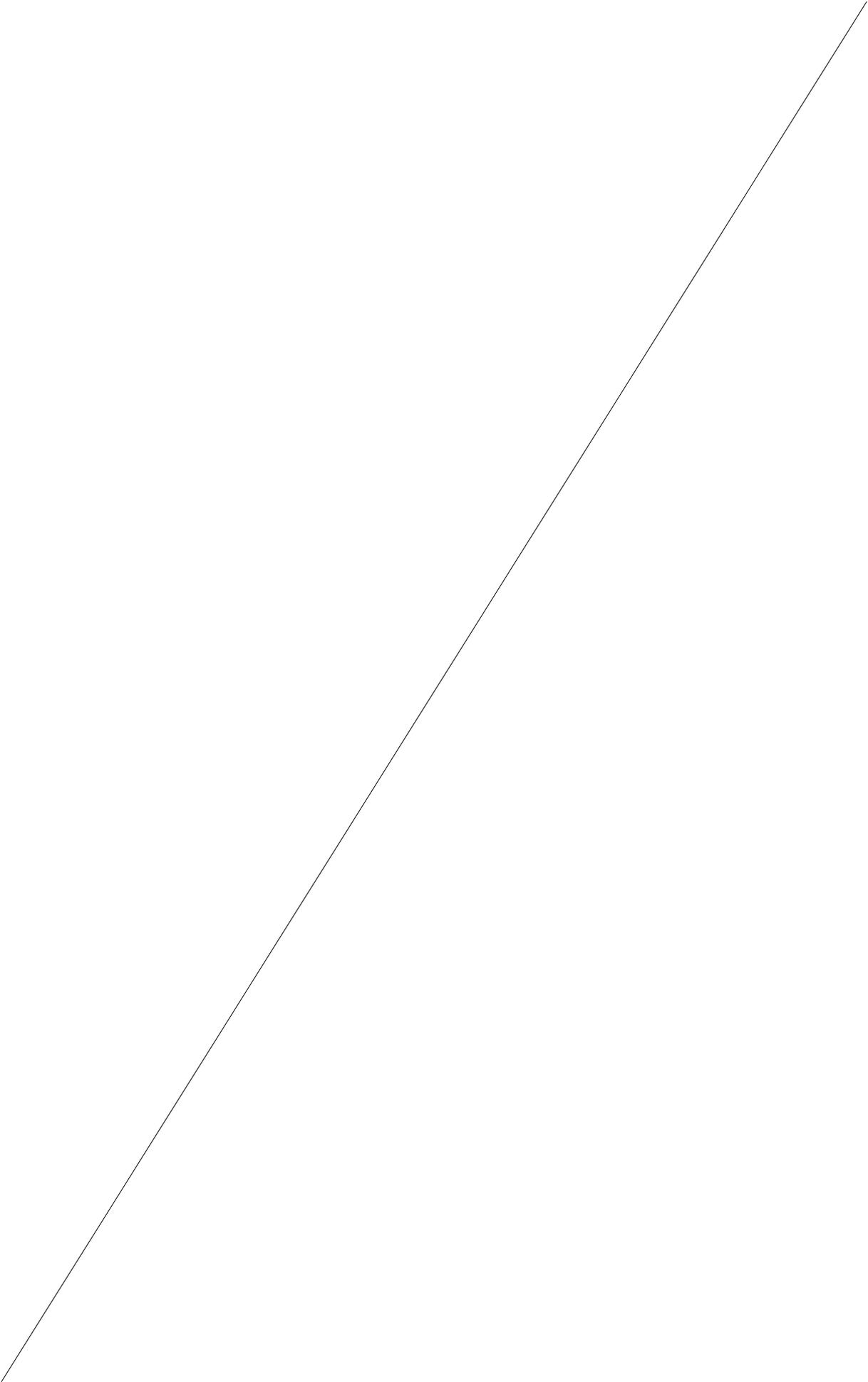
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. Alain BALLOT
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Roger BURTIN
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Gilda SARANDAO
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DUMONT (pouvoir à M. Christian GRAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. GRONFIER (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
Mme LODDO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. VALETTE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Aurélie SIVIGNON



Le rapporteur expose :

Vu l'article L 1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation annuelle du rapport écrit soumis aux organes délibérants des collectivités territoriales et groupements actionnaires, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau est devenue actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) en 2017 dans le cadre de son projet de technopole, rue Jean Jaurès, au Creusot.

Cette société, créée par la communauté d'agglomération du Grand Dijon en 2009, a vocation à aménager des parcs d'activités économiques structurant pour les collectivités territoriales qui composent son actionnariat ; elle dispose d'un capital social d'un montant de 2 740 000 €.

L'actionnariat de la société se compose de la manière suivante :

Collectivité	Nombre de titres	% du capital
Dijon Métropole	1 530	55,84%
Dijon	300	10,95%
Chenôve	300	10,95%
Région Bourgogne/Franche-Comté	300	10,95%
Communauté Urbaine Creusot Montceau	30	1,09%
Fenay	30	1,09%
Longvic	30	1,09%
Marsannay-la-Côte	30	1,09%
Neuilly-les-Dijon	30	1,09%
Ouges	30	1,09%
Genlis	30	1,09%
Quetigny	30	1,09%
Sennecey-les-Dijon	30	1,09%
Corcelles-les-Monts	15	0,55%
Magny-sur-Tille	15	0,54%
Fontaine-les-Dijon	5	0,18%
Talant	5	0,18%
TOTAL	2 740	100%

Pour rappel, par délibération du 26 septembre 2017, la CUCM a confié à la SPLAAD la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments du futur site

technopolitain par le biais d'une convention de prestations intégrées.

En tant qu'actionnaire, il est prévu par l'article L. 1524-5, alinéa 14, du Code général des collectivités territoriales que le rapport annuel de la SPLAAD soit présenté au conseil de communauté par son représentant à l'assemblée spéciale.

Ledit rapport annexé à la présente délibération porte sur l'exercice allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les éléments suivants peuvent être mis en avant :

- Charges d'exploitation : 1 994 326 (contre 1 861 594 € en 2022) ;
- Produits d'exploitation : 1 347 827 € (contre 1 748 472 € en 2022) ;
- Résultat d'exploitation : -646 499 € (contre -113 122 € en 2022).

Le rapport fait notamment état des conventions de prestations intégrées conclues par la SPLAAD, en voici ci-dessous quelques exemples :

- Concessions d'aménagement :
 - o Dijon Métropole :
 - Campus Métropolitain ;
 - Saint-Apollinaire/Quétigny : Ecoparc Dijon Bourgogne ;
 - Technopole agro-environnemental Bretenière-Agronov ;
 - o Chenôve : Opération « centralité » ;
 - o Sennecey-les-Dijon : ZAC des Fontaines ;
- Délégation de maîtrise d'ouvrage :
 - o Région Bourgogne/Franche-Comté : plusieurs opérations portant sur des lycées de la région ;
 - o CUCM : Réhabilitation du site Jaurès au Creusot, Projet Technopolitain ;
 - o Dijon Métropole : construction d'une légumerie.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte du rapport annuel de la SPLAAD tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Donne quitus de sa mission pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 à son élu mandataire siégeant à l'Assemblée Spéciale de la Société, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 novembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 22 novembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.